

---

## CTL DiSI Sud-Est Outre-Mer du 20 novembre 2018

---

### Fermeture des ateliers éditique de Fort-de-France et Saint-Denis de la Réunion

**La fermeture des ateliers éditiques de Fort-de-France et de St-Denis de la Réunion est programmée au 1<sup>er</sup> avril 2019.**

L'activité éditique des deux ESI des DROM (La Réunion et Martinique) comprend pour l'essentiel l'impression des bulletins de paie des fonctionnaires des DROM, à hauteur de 95 % de l'activité à La Réunion et de plus de 80 % de l'activité à la Martinique, qui réalise en outre des impressions Hélios, REC/MEN/RAR et locales.

#### **I – Une activité centrée sur la production des bulletins de paie**

Les bulletins de paie sont imprimés en noir et blanc sur du page à page préimprimé couleur en provenance de Métropole. Dans les ateliers de Métropole, l'impression est réalisée sur bobine préimprimée.

Le matériel éditique DROM est, pour une partie importante, obsolète et très difficile à faire maintenir. Il est susceptible de tomber en panne à chaque période d'impression. Le serveur qui assure le fonctionnement présente le même risque mais peut difficilement être remplacé du fait du besoin, pour la chaîne existante, d'un port LPT1 qui n'existe plus sur les nouveaux matériels.

Le logiciel de composition (AFP Designer), spécifique à cette chaîne éditique, n'est plus supporté. Il n'est pas possible, sans un coût important de licences, de formation et de renouvellement de matériels, de le remplacer par les logiciels utilisés en Métropole. En outre, ce logiciel particulièrement ancien ne permet pas la prise en charge de certaines spécificités, quand bien même il serait toujours supporté :

- en particulier, il ne permet pas d'assurer la présentation choisie par le métier pour les lignes PAS du bulletin (en gras et italique alors que les autres lignes du bloc central restent en police normale) ;
- il ne permet pas non plus de s'assurer du positionnement de ces lignes en fin de bloc central : il traite dans l'ordre d'arrivée des lignes dans le fichier.

La mise en œuvre du PAS et la prise en compte de la spécificité de la composition de ces lignes, dès octobre 2018, ont donc conduit à rechercher d'autres solutions pour l'impression des bulletins de paie.

#### **II – Les différentes solutions étudiées**

Différentes options ont été étudiées tant pour prendre en compte cette spécificité que pour prévenir un éventuel incident sur la chaîne :

- l'impression locale sur mopieurs à partir de PDFedit : cette option se heurte à l'absence de moyens d'impression couleur. Les bulletins, en couleur dans PDFedit, ne pourraient être édités qu'à partir de mopieurs noirs et blancs. Cette option a déjà été étudiée pour les cas de pannes du matériel. Elle ne présente pas un caractère d'authenticité suffisant ;

- la mise à disposition de mopieurs couleur se heurte à l'absence de marchés (internes DGFIP ou UGAP) offrant cette possibilité pour les DROM concernés : aucun des fournisseurs n'étant en mesure d'assurer la fourniture d'un matériel qualifié et sa maintenance sur place ;
- le développement dans PDFedit d'une nouvelle ressource éditique, sans fond de couleur, permettant l'impression par mopieurs noir et blanc sur les préimprimés demanderait plusieurs dizaines de jours-hommes de développement et de mise au point, sans compter le coût récurrent de maintenance d'une ressource éditique supplémentaire. Un tel investissement n'est pas opportun, les bulletins papier étant appelés à disparaître dans quelques années ;
- l'impression des bulletins en Métropole et leur expédition dans les DROM. Cette option, qui est déjà mise en œuvre pour les productions Clic'ESI, 2042 et avis des DROM, aurait un coût d'expédition, jusqu'à leur dématérialisation, d'environ 15 k€ par an, compensé par l'arrêt de l'envoi des préimprimés. Elle est techniquement aisée à mettre en œuvre (réorientation des flux sur un ESI déjà en charge d'une telle impression) et permet de ne pas accroître le nombre de ressources éditiques. Elle n'induit pas de maintenance supplémentaire.

### **III – L'option retenue**

Parmi ces options, l'impression en Métropole par une chaîne industrielle préexistante est donc ressortie comme la seule pertinente (validation lors du GT national informatique du 27 septembre 2018).

Ce choix induit de fait l'arrêt de l'activité éditique industrielle dans les DROM au 1<sup>er</sup> avril 2019 et la reprise des quelques productions résiduelles, essentiellement en Martinique, soit par les directions locales soit par l'éditique industrielle en Métropole.

### **IV – Les mesures d'accompagnement**

Les dispositifs d'accompagnement suivants seront mis en place.

#### **IV.1 – Un entretien individuel de reconversion professionnelle**

Un ou plusieurs entretiens seront conduits avec chacun des agents concernés dans ces deux ateliers. Lors de ces entretiens, l'agent peut se faire accompagner par la personne de son choix.

Ces entretiens sont organisés par le supérieur hiérarchique de l'agent (chef d'établissement), en lien avec le service des ressources humaines de la DiSI Sud-Est Outre-mer.

L'objectif est double :

- créer un temps d'échange avec l'agent sur ses attentes et ses éventuelles interrogations ;
- lui permettre de compléter son information sur ses différentes possibilités de reconversion et d'exprimer ses choix prioritaires.

#### **IV.2 – Les perspectives de reconversion**

Les agents en fonction dans un atelier éditique dont la fermeture est annoncée bénéficieront du dispositif de reclassement correspondant aux règles de gestion des ressources humaines en vigueur (suite au GT Mutations du 11/10/18).